



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-205 bis**

**Publié le 21 mai 2021**

# **SOMMAIRE**

## **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE- ACADEMIE DE LILLE**

Arrêté du 5 mai 2021 relatif à la désignation des membres du Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L.234-2 du code de l'éducation



**Arrêté du 5 mai 2021** relatif à la désignation des membres du Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L.234-2 du code de l'éducation

---

La rectrice de l'académie de Lille

**VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.234-1 à L.234-8, ses articles R.234-1 à R.234-15 et ses articles R.234-34 à R.234-38 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 portant désignation des membres du Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille ;

**ATTENDU** que le Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille s'est réuni en séance plénière le 12 novembre 2019 et le 23 mars 2021 ;

**VU** l'arrêté rectoral du 20 janvier 2020 portant désignation des membres du Conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L.234-2 du code de l'éducation, modifié par arrêté rectoral du 25 janvier 2021;

**CONSIDERANT** que Mesdames Laetitia Aresu et Sylvie Damblemont ont été appelées à d'autres fonctions.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : L'arrêté rectoral en date du 20 janvier 2020 portant désignation des membres du Conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L.234-2 du code de l'éducation est modifié comme suit :

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Le Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L.234-2 du code de l'éducation comprend, sous la présidence de Madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'académie, Chancelière des universités :

#### **I - Membres nommés :**

- Monsieur Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille
- Monsieur Jean-Yves BESSOL, Directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord
- Monsieur Éric DUPUIS, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional de sciences et techniques industrielles
- Madame Marie-Françoise GODON, Doyenne des Inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré

**II - Membres élus en son sein par le Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille parmi les personnels titulaires de l'enseignement public du premier et du second degré :**

- Fédération Syndicale Unitaire (FSU) :
  - Madame Catherine PIECUCH
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) – Education
  - Monsieur Nicolas PENIN
- Syndicat Général de l'Education Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail (SGEN-CFDT)
  - Madame Catherine BODET,
- Syndicat National des Lycées et Collèges (SNALC) :
  - Monsieur Benoît THEUNIS

**III - Membres nommés parmi les personnels enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat, sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives :**

- Syndicat National de l'Enseignement Chrétien – CFTC :
  - Monsieur Yann COUDEL
  - Madame Anne CABARET
- SEP CFTD 59/62 :
  - Madame Nadia BECK née CLAES

**IV - Membre nommé parmi les personnels de direction en fonction dans les établissements d'enseignement privés hors contrat :**

- Monsieur Geoffrey MARTINACHE, Directeur de l'Ecole privée hors contrat EFFICOM de Lille

**ARTICLE 2 :** Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 5 mai 2021

La rectrice



Valérie CABUIL